



CLU du Gier-Ondaine-Pilat

31 rue de la République
42400 ST-CHAMOND

Tél : 04 77 29 27 46 ou 04 77 29 35 64
Fax : 04 77 29 27 61

Un logement pour tous

Plan départemental d'actions
Pour le logement des personnes défavorisées

www.pdald42.fr



AVRIL 2011

SPÉCIAL LOCA-PASS

RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF :

L'avance Loca-Pass est une aide sous forme de **prêt à 0 %, sans intérêt, plafonné à 500 €** servant au financement du dépôt de garantie (DG) à l'entrée dans un logement. Même si le DG est supérieur au plafond, le dossier est recevable et Entreprise Habitat intervient à hauteur de 500 € maximum.

Le règlement de cette avance se fait à l'ordre du bailleur ou du locataire. Le locataire rembourse ensuite cette avance à Entreprise-Habitat sous forme de mensualités de prêt sur une **durée maximale de 25 mois**. **L'échéance minimale est de 20 €**. A la fin du bail, le bailleur rembourse l'avance au locataire.

ENTREPRISE HABITAT

NOUVELLES RESTRICTIONS DES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

LE CADRE D'ÉLIGIBILITÉ POUR ENTREPRISE HABITAT (CHANGEMENTS DEPUIS AVRIL 2011)

Quel que soit le logement trouvé, SEULS les salariés du secteur privé dont l'entreprise cotise au 1% logement auprès d'Entreprise Habitat peuvent dorénavant prétendre au Loca-Pass de cet organisme.

Par conséquent, les jeunes de moins de 30 ans qui ne sont pas salariés d'une telle entreprise ne peuvent plus bénéficier du Loca-Pass, comme cela pouvait être le cas auparavant.

⚡ **Toute demande de LOCA PASS doit être adressée au plus tard deux mois après l'entrée dans les lieux.**

Entreprise Habitat
15 rue Léon Blum
42000 SAINT-ETIENNE

Interlocuteur : Mme ABRIAL Isabelle
Tél : 04 77 92 24 00

CLU du Gier-Ondaine-Pilat

31 rue de la République 42400 St-Chamond – Tél : 04 77 29 27 46 ou 04 77 29 35 64 – Fax : 04 77 29 27 61

Amallia offre également la possibilité de déposer des demandes « Avance Loca-Pass » pour :

- Les salariés des entreprises du secteur privé non agricole y compris les retraités depuis moins de 5 ans.
- Les jeunes de moins de 30 ans (en formation professionnelle, en recherche d'emploi, en situation d'emploi ou étudiant boursiers d'état français)

Elle concerne n'importe quel bailleur. Cependant Alliade, Néolia et Bâtir et Loger l'utilisent spécifiquement.

➡ Cette solution est donc à privilégier

AMALLIA
1 rue du 11 Novembre
42100 SAINT-ETIENNE

Interlocuteur : Mme CHEVALIER Roxane
Tél : 04 77 32 70 19

Le FLU reste ouvert aux usagers qui ne peuvent prétendre à une aide du 1% logement ou pour qui le prêt ne serait pas pertinent.

L'équipe de la CLU du GOP est à votre disposition pour vous renseigner sur ces nouvelles modalités.

SITUATION BUDGÉTAIRE DU FLU GEL PROVISOIRE DES PRÊTS

Compte tenu de la restriction des critères d'accès au Loca-Pass, le FLU a été très fortement sollicité notamment sous forme de demandes de prêts.

Ainsi en trois mois, il a été accordé autant de prêts qu'en 2010 ! Cette situation n'a pas pu être anticipée budgétairement ce qui entraîne une impossibilité temporaire pour les CLU de proposer des prêts, dont la ligne de crédits a été intégralement engagée.

La prochaine Assemblée Départementale qui se tiendra en mai 2011 devrait accorder la transformation d'une partie des aides directes (subvention) en prêts, ce qui permettra de recourir à nouveau aux prêts à partir de juin.

➡ **En attendant, il est demandé aux SI, dans la mesure du possible, de privilégier la négociation d'un plan d'apurement. A défaut, la CLU privilégiera le recours aux aides directes, à la place des prêts. »**

CLU du Gier-Ondaine-Pilat

31 rue de la République 42400 St-Chamond – Tél : 04 77 29 27 46 ou 04 77 29 35 64 – Fax : 04 77 29 27 61